Compte-rendu du CONSEIL MUNICIPAL Du vendredi 10 JUILLET 2020 A 19h en Mairie

L'an deux mille vingt, le dix du mois de juillet, le conseil municipal de la commune d'Etoilesur-Rhône, dûment convoqué en date du 30 juin 2020, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame CHAZAL, Maire d'ETOILE SUR RHONE

PRESENTS (25): Françoise CHAZAL, Yoann DURIF, Florence CHAREYRON, Yves PERNOT, Carine COURTIAL, Christophe LAVIGNE, Anne-Marie DUBOIS, Guillaume VEY, Valérie LECLERE, Daniel IMBERT, Nathalie DUCROS, Jean-Christophe CHASTANG, M. Dimitri TREUVEY, Françoise DELAMONTAGNE, Adrien CHAPIGNAC, Odile MOURIER, Anne PRZYZYCKI, Fabrice GIRAUDEAU, Christian SALENDRES, Christiane PERALDE, Jean-Pierre DEBAYLE, Ghislaine MONNA, Marcel DATIN, Emilie FRAISSE, Alexandre LAPICOTIERE

Absents ayant donné pouvoir (4):

-

21

ш

21

Ħ

U

'n

20 20

10 11

. .

M. Christian BERNARD à M. Yoann DURIF Mme Christine JARGEAT à Mme Valérie LECLERE Mme Marie-Claire FAURE à Mme Carine COURTIAL M. Pierric PAUL à M. Yves PERNOT

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Madame le Maire ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs.

Madame Anne-Marie GAT est désignée secrétaire de séance.

Le procès verbal du conseil du 15 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

2020 - 045 - ELECTION DES DELEGUES ET DES SUPPLEANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LES ELECTIONS SENATORIALES DU 27 SEPTEMBRE 2020.

Madame le Maire rappelle qu'en application de l'article R.133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire (ou son remplaçant) et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir Madame Anne-Marie DUBOIS et Monsieur Yves PERNOT, et Messieurs Adrien CHAPIGNAC et Guillaume VEY.

Madame le Maire invite le conseil à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Elle rappelle qu'en application des articles L.289 et R.133 du code électoral, dans les communes de 1000 habitants et plus, les délégués et leurs suppléants sont élus sans débat au scrutin secret simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste paritaire suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Madame le Maire précise que les membres du conseil municipal qui sont également députés, sénateurs, conseillers régionaux, conseillers généraux, conseillers à l'Assemblée de Corse ou membres de l'assemblée de Polynésie Française peuvent participer à l'élection

ades délégués et suppléants mais ne peuvent être élus délégués ou suppléants (article L.287, L. 445 et L. 556 du code électoral).

Madame le Maire indique que conformément aux articles L. 284 à L. 286 du code électoral, le conseil municipal doit élire quinze délégués et cinq suppléants.

Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète (article L. 289 du code électoral).

Les listes présentées doivent respecter l'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Avant l'ouverture du scrutin, Madame le Maire a constaté que deux listes de candidats ont été déposées. Un exemplaire de chaque liste est joint au procès-verbal.

Il est procédé au vote : à l'appel de son nom, chaque conseiller a déposé son bulletin dans l'urne.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Effectif légal du conseil Municipal	29
Nombre de conseillers municipaux en exercice	29
Nombre de Conseillers présents à l'ouverture du scrutin	25
Nombre de conseillers absents ayant donné pouvoir	4
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	29
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	29
Nombre de suffrages pour la liste « Etoile Passion » conduite par Yoann DURIF	24
Nombre de suffrages pour la liste « Etoile Avenir » de Monsieur DEBAYLE	5

La liste Etoile Passion obtient 13 délégués et 4 suppléants. La liste Etoile Avenir obtient 2 délégués et 1 suppléant.

Sont élus délégués :

100

E es

삪

11 11

65 19

- 1. DURIF Yoann
- 2. CHAREYRON Florence
- 3. LAVIGNE Christophe
- 4. COURTIAL Carine
- 5. VEY Guillaume
- 6. DUBOIS Anne-Marie
- 7. IMBERT Daniel
- 8. LECLERE Valérie
- 9. CHASTANG Jean-Christophe
- 10. FAURE Marie-Claire
- 11. BERNARD Christian
- 12. DUCROS Nathalie
- 13. DEBAYLE Jean-Pierre
- 14. MONNA Ghislaine
- 15. TREUVEY Dimitri

Sont élus suppléants :

- 1. JARGEAT Christine
- 2. CHAPIGNAC Adrien
- 3. MOURIER Odile
- 4. SALENDRES Christian
- 5. DATIN Marcel

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 3 jours à compter de la publication du tableau des électeurs sénatoriaux (article R. 147).

La séance est levée à 19h30

let

20

n .

Fait à Etoile sur Rhône, le 15 juillet 2020

Le Maire,

François CHAZAL